

L'ÉPINETTE BLANCHE EST LE PLUS EMPLOYÉ DE TOUS LES BOIS DANS LA FABRICATION DE LA PULPE

Les arbres de commerce sont décrits dans un rapport de la section forestière, qui les divise en catégories économiques

LES BOIS DURS FORMENT UNE CATÉGORIE IMPORTANTE

Le rapport suivant sur les variétés forestières servant à la fabrication de la pulpe ne manque pas d'intérêt. Il est extrait d'un bulletin publié par la section forestière du département de l'Intérieur.

Les bois généralement employés dans la fabrication de la pulpe au Canada varient peu d'année en année. La fabrication sans cesse accrue de la pulpe de sulfate a permis aux manufacturiers de généraliser l'emploi du pin. L'emploi du sapin a aussi augmenté en ces dernières années. En Colombie-Britannique le sapin noir est plus employé que tout autre bois; dans toutes les autres provinces c'est l'épinette qui vient en tête de la liste des bois convertis en pulpe.

Dans les provinces maritimes c'est surtout l'épinette rouge (*Picea rubra*) qui est utilisée; c'est un arbre qu'on ne trouve guère dans les autres régions du Canada. On mêle à l'épinette rouge de petites quantités d'épinette blanche (*Picea canadensis*) ou d'épinette noire (*Picea mariana*).

Dans l'Ontario et l'ouest de la province de Québec l'épinette rouge est à peu près inconnue et ne forme qu'une petite partie des essences forestières employées dans la fabrication de la pulpe. L'épinette blanche croît au Canada depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique et constitue de beaucoup la plus importante variété de bois à pulpe que nous possédons. Elle fournit probablement 90% de la pulpe fabriquée dans les provinces de Québec et de l'Ontario, où les épinettes rouges et noires sont aussi employées, mais en petite quantité. En Colombie-Britannique, ces trois variétés d'épinette sont remplacées par des essences forestières spéciales à cette province. L'épinette qu'on y emploie est coupée sur la côte et s'appelle épinette Sitka (*Picea sitchensis*).

L'épinette Englemaun (*Picea Englemauni*) des montagnes Selkirk et Rocheuses n'est pas utilisée à l'heure actuelle, non pas parce qu'elle ne fournirait pas de bonne pâte à pulpe, mais simplement parce que l'industrie de la pulpe ne s'est pas encore développée à l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Dans l'est canadien il ne croît qu'une variété de sapin balsamique, (*Abies balsamea*); c'est la seule que l'on trouve dans l'Ontario, aussi bien que dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse. En Colombie-Britannique les variétés de sapins les plus communément employées sont les sapins amabilis (*Abies amabilis*) et le sapin des basses terres (*Abies grandis*). A l'intérieur de la province et sur les flancs des Rocheuses, la variété la plus commune est le sapin des montagnes (*Abies lasiocarpa*), qui croît dans les mêmes régions que l'épinette Englemaun et pour la même raison qu'elle n'est pas utilisée dans la fabrication de la pulpe à l'heure actuelle.

Le sapin noir de l'est canadien (*Tsuga canadensis*) n'est pas beaucoup employé dans la fabrication de la pulpe, mais, dans une mesure restreinte, les pulperies de l'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse l'utilisent. La variété occidentale (*Tsuga heterophylla*) est le bois à pulpe le plus populaire actuellement en Colombie-Britannique. Il entre pour 50% environ dans la production totale de pulpe de cette province. On dit que ce sapin est supérieur au sapin de l'est tant pour la fabrication de la pulpe, que comme bois de construction.

Le pin "jack" (*Pinus Banksiana*) n'est employé dans les provinces d'Ontario et de Québec, que pour la fabrication de la pulpe de sulfate seulement. Le peuplier est aussi utilisé dans les mêmes provinces.

Deux variétés sont utilisées: le tremble (*Populus tremuloides*), surtout, et le peuplier balsamique (*Populus balsamea*) en quantité moindre. Le peuplier ordinaire (*Populus deltoides*) et le tremble aux larges dents (*Populus grandidentata*) sont aussi employés probablement, mais par exception. La pulpe fabriquée avec le bois des diverses variétés de peuplier manque de la force de résistance du papier d'épinette, de sapin et autres essences conifères. On l'emploie généralement pour donner du corps au papier à livres et à magazines. Mêlée à une pulpe plus grossière, la pulpe de peuplier sert à combler les interstices, et rend le papier glacé et opaque.

Le Bulletin de la section forestière énumère les bois généralement employés dans la construction. Voici la partie saillante de l'énumération. Les arbres qui fournissent le bois de construction au Canada, sont généralement des arbres de bois mou. La Colombie-Britannique coupe plus de ces arbres que l'Ontario, quoique sa production totale de bois soit inférieure à celle de l'Ontario. Dans la province de Québec, dans les provinces Maritimes et dans les provinces des Prairies, l'épinette est la variété la plus importante des bois mous. Dans l'Ontario, c'est le pin blanc qui a toujours tenu la tête de la liste, et en Colombie-Britannique, le sapin de Douglas.

LES VARIÉTÉS DE BOIS DURS.

Ontario est la province qui produit le plus de bois dur. Sa production est double de celle de la province de Québec, qui vient en seconde place. Par ordre de l'importance de leur production, les autres provinces se rangent comme suit: Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Colombie-Britannique, Ile du Prince-Edouard, Manitoba, Alberta et Saskatchewan. Dans la province de Québec et les trois provinces Maritimes, c'est le bouleau qui est le plus important des bois durs. Dans l'Ontario, l'érable vient en tête et dans les trois provinces des Prairies le tremble. En Colombie-Britannique, c'est le peuplier ordinaire du Canada.

L'érable "dur" est fourni par un seul arbre (*Acer saccharum*) tandis que l'érable "mou" peut être obtenu indifféremment de l'érable argenté (*Acer saccharinum*) ou de l'érable rouge (*Acer rubrum*).

Le frêne se divise en deux catégories, le bois le plus dur étant fourni par le frêne américain (*Fraxinus americana*) et le bois plus mou par le frêne noir (*Fraxinus nigra*). Il y a trois variétés d'orme dans la province de Québec ayant une valeur commerciale: l'orme rocheux ou de roche (*Ulmus racemost*) et l'orme rouge (*Ulmus fulva*).

Outre le tremble, Québec produit les variétés suivantes de peupliers: le peuplier balsamique (*Populus balsamifera*); le tremble à grandes dents (*Populus grandidentata*), et le peuplier vulgaire (*Populus deltoides*). Dans les rapports toutes ces variétés de peupliers, sauf le tremble, sont généralement mises ensemble.

Le chêne rouge (*Quercus rubra*) est la variété la plus importante de chêne produite dans la province de Québec au point de vue de la qualité du bois, quoique le bois de chêne blanc (*Quercus alba*) ait plus de valeur. Il y a aussi d'autres variétés, mais leur importance est insignifiante.

Quatre variétés de noyers fournissent du bois de noyer pour le marché, mais leur parenté est si étroite qu'il est très rare qu'on les distingue.

LES BOIS MOUS DE L'OUEST.

Le sapin de Douglas, l'arbre qui fournit le plus de bois de construction

au Canada, est connu en botanique sous le nom de *Pseudotsuga mucronata*.

Le cèdre dans ces provinces diffère du cèdre de l'est canadien. On l'appelle cèdre rouge de l'ouest quelquefois cèdre géant (*Thuja plicata*).

La plus grande partie de l'épinette coupée en Colombie-Britannique appartient à la variété Englemaun (*Picea Englemauni*) et à la variété Sitka (*Picea sitchensis*).

L'épinette noire de l'est canadien se retrouve en assez grande abondance en Colombie-Britannique, tandis qu'on y trouve aussi de l'épinette blanche.

Le tamarack de la province est généralement appelé "mélèze de l'ouest" (*Larix occidentalis*) et constitue une essence particulière à la côte du Pacifique. Le mélèze des montagnes, que l'on trouve dans les Rocheuses, n'a aucune importance commerciale. Le pin jaune, de la Colombie-Britannique, est l'une des variétés vulgairement appelée "bull pine" (*Pinus ponderosa*). Le sapin noir (*Tsuga heterophylla*), le pin blanc de l'ouest (*Pinus monticola*), le peuplier noir (*Populus trichocarpa*), le pin noir (*Pinus murrayana*), l'érable (*Acer macrophyllum*) le bouleau (*Betula occidentalis*), le cyprès jaune (*Chamaecyparis nootkatensis*), et l'aune rouge, proviennent tous de variétés uniques et constituent des arbres particuliers à l'ouest et distincts de leurs parents de l'est. Le bois de commerce de sapin balsamique provient de trois variétés de sapin; le sapin alpin (*Abies lasiocarpa*), le sapin amabilis (*Abies amabilis*), et le sapin des basses terres (*Abies grandis*), ce dernier y figurant cependant en petite quantité.

LES RAPPORTS INDIQUENT PLUS D'OUVRAGE DANS PLUSIEURS COMMERCES

[Suite de la page 1.]

nette dans le nombre de leurs employés) ont été les vivres, les breuvages et le tabac; l'exploitation des chemins de fer, la pâte à papier, le papier et l'imprimerie; la construction, et le bâtiment, les produits chimiques; les métaux, le véhicule, les ouvrages en bois et les meubles, la construction des chemins de fer, et diverses occupations. Les trois premiers des groupes ci-dessus mentionnés ont accusé les plus fortes augmentations.

Les industries en diminution (celles qui ont indiqué une diminution dans le nombre des employés) comprenaient les occupations commerciales et mercantiles; le bois de construction, les articles en cuir; les textiles; les carrières et les mines; les expéditions et les débardeurs. Dans aucun cas, néanmoins, la diminution n'a atteint 100 personnes.

Durant la semaine terminée le 5 juillet, les seules industries en diminution ont été les métaux; les produits de l'argile, du verre et de la pierre; ainsi que les occupations commerciales et mercantiles. La diminution prévue dans ces trois groupes industriels ne s'est élevée qu'à 149 personnes. Tous les autres groupes industriels se trouvaient dans la colonne en augmentation, la plus forte prévue était dans la construction des chemins de fer, et s'est élevée à 471 personnes, ou 3.83 pour 100. On s'attendait à une augmentation de 471 personnes ou 1.65 pour 100 dans l'exploitation des chemins de fer et une autre de 206 personnes ou 0.77 pour 100 dans le groupe des vivres, breuvages et tabac.

Depuis vers le milieu d'avril les rapports hebdomadaires des employeurs au bureau des emplois du ministère du Travail ont accusé une constante et assez rapide amélioration dans les conditions d'emploi dans l'Ontario et Québec.

ON ESPÈRE UNE NOUVELLE AMÉLIORATION.

Les relevés finaux pour la semaine finissant le 14 juin indiquaient que 2,471 firmes dans l'Ontario et Québec, ayant un bordereau de paie de 343,974 personnes, avaient réellement augmenté leur personnel de 3,321 personnes, ou 1.12 pour 100, durant la semaine, et prévoyaient faire une nouvelle addition nette de 1,609 personnes ou 0.47 pour 100 durant la semaine suivante. Les

L'USAGE DE LA MARQUE "FABRIQUÉ AU CANADA" SUR LES MARCHANDISES CANADIENNES EXPÉDIÉES OUTRE-MER

[Suite de la page 1.]

gouvernement des Etats-Unis a accordé un permis de commerce général avec l'ennemi qui permet à "toutes personnes de communiquer et de commercer avec des personnes demeurant en Allemagne", sujet à quelques limitations spécifiques. La Hongrie et la Russie bolshéviste ne sont pas comprises dans le permis.

"Un autre câblogramme transmis de Londres à la commission dit que l'importation en Grande-Bretagne de marchandises venant d'anciens pays ennemis est permise, car l'on a constaté l'impossibilité d'établir un mécanisme pour certifier le pourcentage de produits manufacturés allemands, autrichiens ou hongrois qui fait partie de l'importation."

Un colon venu de Wyoming a payé \$150 l'acre—un prix sans précédent—pour un quart de section de terre à culture dans l'Alberta, pour une ferme près de Coaldale, dans le bloc A. R. et I. de terres irriguées, dit un rapport du bureau de Winnipeg, du ministère de l'Immigration et de la Colonisation.

relevés préliminaires pour la semaine finissant le 21 juin semblent indiquer que cette prévision ne s'était pas réalisée, bien que des relevés supplémentaires puissent changer quelque peu la situation. Pour le 21 juin, les relevés de 2,105 employeurs, ayant un bordereau de paie de 286,913 personnes, ont déjà été complétés. Ces employeurs ont réellement diminué leur personnel durant la semaine, mais cette diminution a été légère, ne s'élevant qu'à 510 personnes ou seulement 0.18 pour 100 sur le nombre total de personnes inscrites sur leurs bordereaux de paie. D'un autre côté, durant la semaine terminée le 28 juin, les 2,105 firmes prévoyaient devoir faire une addition nette de 1,819, ou 1.63 pour 100 dans le nombre de personnes sur leurs bordereaux de paie.

Cette augmentation était prévue dans seize sur les dix-sept groupes industriels. Sur ces seize groupes les suivants ont réellement accusé des augmentations durant la semaine terminée le 21 juin; les produits de l'argile, du verre et de la pierre; les vivres, les breuvages et le tabac; le cuir et les articles en cuir; les commerces du métal; les textiles; les carrières et les mines; la construction des chemins de fer; l'exploitation des chemins de fer et diverses occupations. Sur les sept groupes restants, le bâtiment et la construction ont réellement accusé une diminution de 0.55 pour 100 dans la semaine de 21 juin et indiquant une prévision d'augmentation de 3.19 pour 100 durant la semaine du 28 juin. Pour les industries chimiques les chiffres correspondants sont 0.12 pour 100 et 0.46 pour cent; pour les produits manufacturés du bois, 0.63 et 0.40 pour 100; pour la pâte à papier, le papier et l'imprimerie, 0.96 et 0.32 pour 100; le bois de construction, 1.36 pour 100 et 0.79 pour 100; tandis que les groupes commerciaux et mercantiles ont enregistré une légère diminution durant la semaine finissant le 21 juin et prévu une amélioration pour la semaine suivante.

La plus forte diminution individuelle durant la semaine finissant le 21 juin a été dans le groupe du véhicule, dans lequel deux firmes ont accusé une diminution de 686 personnes ou 1.83 pour 100. On ne prévoyait cependant pas une nouvelle diminution pour la semaine finissant le 28 juin.

Les chiffres ci-dessus donnés ne tiennent pas compte des grèves.